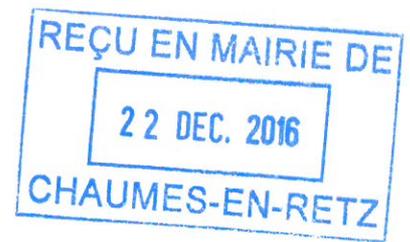


Machecoul, le 20 DEC. 2016



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue de Pornic - Arthon en Retz
44320 CHAUMES-EN-RETZ

☒ A. Thuillier 02.44.06.80.10
07.86.71.23.66

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser la délibération prise lors du comité syndical du 19 décembre 2016, relative à l'avis du PETR du Pays de Retz sur le projet de PLU arrêté de Chaumes-en-Retz, commune déléguée d'Arthon-en-Retz.

Comme suite à l'examen du projet de PLU par la commission urbanisme et habitat du PETR le 12 décembre dernier, le comité syndical a émis un avis favorable au plan local d'urbanisme arrêté le 29 septembre 2016 par le conseil municipal de Chaumes-en-Retz.

Il a émis les remarques suivantes sur le projet de PLU :

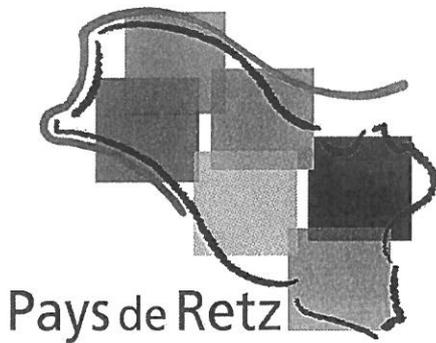
- Le projet de PLU prévoit l'implantation d'une zone d'activités (secteur de la Boizonnière) non prévue au SCoT du Pays de Retz : il conviendra de compléter le rapport de présentation afin de répondre aux orientations du SCoT relatives à l'organisation de l'offre foncière en zones d'activités (chapitre 4.2 du DOO)
- Le rapport de présentation pourrait être utilement complété pour indiquer le nombre de logements locatifs sociaux qui seront produits à l'échéance du PLU, afin de montrer qu'il s'inscrit dans les objectifs fixés par le SCoT (au moins 10% de la production totale de logements).

Les services du PETR restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Yannick HAURY

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL



Machecoul, le 20 DEC. 2016

**Monsieur le Préfet des Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique**

*Direction des Collectivités Locales et du
Contentieux*

Bureau du Contrôle de Légalité et de la
Fonction Publique Territoriale

6 quai Ceineray

44035 NANTES Cedex 01

M. A. Thuillier 02.44.06.80.10
07.86.71.23.66

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, pour visa, 2 exemplaires des délibérations prises par le Comité syndical du PETR réuni le 19 décembre 2016, relatives à :

- L'approbation du projet de territoire du Pays de Retz
- La validation du contrat de ruralité
- Le débat d'orientation budgétaire 2017
- La décision modificative n°3
- La signature d'une convention « territoires à énergie positive » avec le ministère de l'écologie, du dd et de l'énergie
- La mise en œuvre du contrat d'objectifs
- La mise en œuvre de l'action « promotion de la mobilité électrique »
- L'avis du PETR sur le PLU arrêté de Chaumes-en-Retz (commune déléguée d'Arthon-en-Retz)

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,
Yannick HAURY

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL